

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Délibération  
n°226-2022  
Point 4.1bis

### Point 4.1bis de l'ordre du jour

**Projet de délibération rectifiant la délibération du Conseil d'administration de l'université du 15 décembre 2021 définissant les prestations sociales d'initiative universitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg a habilité le Président à accorder prêts aux personnels en difficulté sociale.

Les prêts actuellement proposés par l'université sont :

- aides remboursables (prêt) : montant maximum **3 600 €**

Les agents vacataires ne sont pas éligibles selon la délibération du Conseil d'administration du 15 décembre 2021. Toutefois afin de faire face à une situation tout à fait exceptionnelle d'agents vacataires en grande difficulté pour la fin de l'année, une modification de cette délibération est présentée.

**Il est proposé d'apporter une modification à titre dérogatoire pour la fin d'année 2022 pour quatre agents vacataires en grande précarité sociale en accordant un prêt de 400 euros.**

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le projet de délibération rectifiant, uniquement pour cette situation de quatre agents vacataires sur l'exercice 2022, la délibération du Conseil d'administration de l'université du 15 décembre 2021 définissant les prestations sociales d'initiative universitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Résultat du vote :

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants             | 35 |
| Nombre de voix pour           | 28 |
| Nombre de voix contre         | 0  |
| Nombre d'abstentions          | 0  |
| Ne participe pas au vote      | 7  |

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT